



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

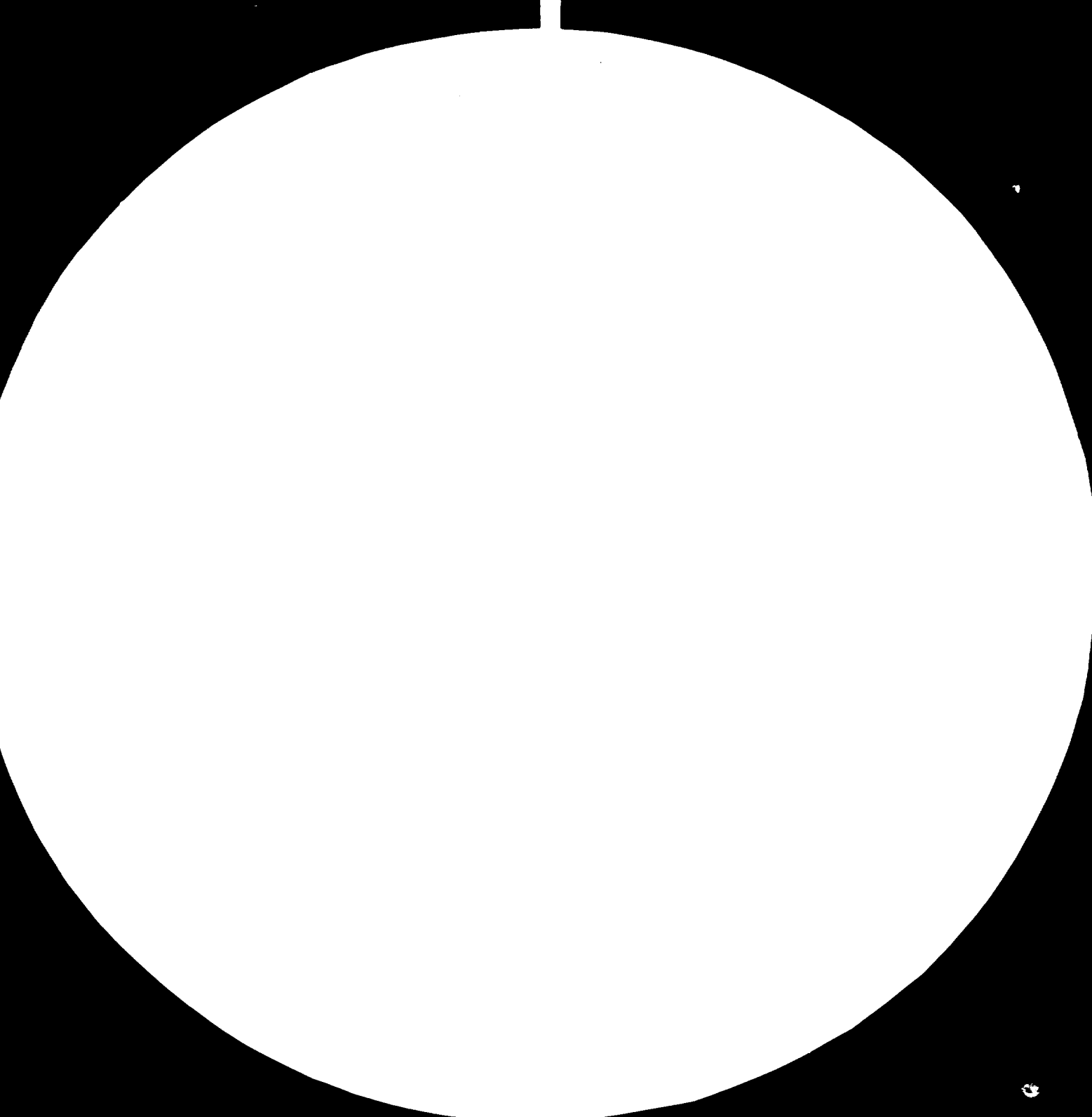
FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





3.6



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

NATIONAL BUREAU OF STANDARDS-1963-A

RAPPORT DE MISSION EXPLORATOIRE AU MALI

DU 24 JUILLET AU 22 AOUT 1980

Projet: RP/MLI/80/002

10018

Le 20 août 1980

1. Le but du projet est d'évaluer les besoins de certaines entreprises industrielles pour définir les problèmes de leur gestion et ce en collaboration avec le Centre de Promotion Industriel (CEPI), faire des propositions quant aux besoins éventuels en assistance technique extérieure et préparer, le cas échéant, un document de projet sur la base de ses recommandations.
2. L'expert arriva au Mali le 24 juillet 1980 et y séjourna jusqu'au 22 août 1980. Il fut rejoint, le 17 août, par un "staff member" de l'ONUDI, dans le cadre de la même mission.
3. L'expert a été reçu par le Représentant Résident, Monsieur M. Rahnéma, son assistant, Monsieur T. Ben Amara et Monsieur Roger Megassas, fonctionnaire du programme, qui l'ont mis brièvement au courant de la situation des conditions du pays.
4. L'expert, qui avait déjà fait un séjour au Mali dans le cadre de l'Assistance du PEUD/UNIAF de 1967 à 1969, a pu facilement rencontrer le ministre de l'Industrie et du Tourisme, Monsieur L. Keita, le lendemain de son arrivée. Ce dernier est le ministre de tutelle du CEPI. Il mit brièvement l'expert au courant de l'état du secteur industriel et notamment de la situation financière grave des sociétés et entreprises d'Etat qui dépendent du ministère de tutelle de ces sociétés et entreprises. Le ministre, Monsieur L. Keita, attira l'attention de l'expert sur le fait qu'un Séminaire sur les SEE se tient à l'hôtel de l'Amitié, depuis le 21 juillet et l'invita à assister à la séance finale du 20 juillet. Le besoin urgent d'assainir la gestion de SEE était la résolution principale votée à l'unanimité.
5. Le Ministre pria le Directeur du CEPI, Monsieur S. Doumbia, de bien vouloir fixer d'urgence pour l'expert un Rendez-Vous avec les responsables du Ministère de tutelle du SEE.
6. Monsieur S. Doumbia, le Directeur du CEPI, et son Directeur adjoint, Monsieur S. Diané, confirmèrent à l'expert les besoins urgents d'Assistance technique au secteur publique industriel.
7. L'expert et le Directeur du CEPI furent reçus par le Conseiller technique du Ministère de Tutelle (SEE) Monsieur Bassirou Touré. Ce dernier, selon le désir de son ministre Monsieur Abdoulay Amadou SY a élaboré un plan de visite à certaines entreprises publiques à : Kôlikourou (60 km de Bamako), Baguineda (30 km), Sikasso (380 km) et Ségou (240 km).

001111

8. Le Conseiller technique insista sur le fait que le Président, Monsieur Moussa Traoré, tenait beaucoup à assainir la gestion des entreprises publiques et considérait cet objectif comme un intérêt vital pour le développement économique du pays.

9. Les plans de redressement triennaux 1980-82 ont, en effet, donné une importance majeure à l'assainissement des SEE, qui ont un effectif jugé pléthorique de 15.000 agents. L'effort financier à faire pour assainir leur "situation dramatique" selon les propres termes du Général Traoré est évalué à 40 milliards de FM. Aussi est-il d'importance primordiale d'apporter une assistance technique pour assainir leur gestion.

10. Le secteur industriel malien a fait l'objet de plusieurs rapports et études exécutés pour le compte de l'ONUDI (voir paragraphe 17, page 4 du Projet de document attaché à ce rapport).

11. Les experts internationaux du projet SM/MLI/76/002, Assistance PNUD/ONUDI au CEPI ont signalé le besoin urgent d'assainissement de la gestion du secteur industriel publique. Le seul expert ONUDI que le rédacteur du présent rapport a rencontré lors de la première semaine de son séjour était Monsieur M. Mokaddem. L'autre expert, Monsieur S. Cottarel était déjà parti en congé annuel.

12. Les contraintes exogènes et endogènes du secteur industriel publique Malien ont été décrites en détails dans le projet de document ci-joint, à la suite des visites de certaines sociétés industrielles et l'étude de plusieurs rapports établis par le Ministère de tutelle SEE.

13. De 26 sociétés et entreprises d'état, cinq seulement montrent un bilan positif, à savoir:

- Pharmacie Populaire du Mali
- Société d'Etudes et de Construction de Machines Agricoles (SEOMA)
- Société Nationale du Tabac et d'Allumettes (SONATAM)
- Société de Construction de Radios Electriques du Mali (SICCORAM)
- Edition Imprimerie du Mali (EDIM).

14. Les sociétés visitées sont les suivantes:

a) Société des Conserves Alimentaires (Société Mixte) -
SOCAM - à Baguineda (30 km)

Chiffre d'affaires	100 millions FM
Coût de production	150 " " "
Perte	50 " " "

b) Société d'Exploitation des Produits Oléagineux du Mali - (SEPOM) - à Koulikourou (60 km) - Entreprise d'état.

Dettes (court et long terme)
s'élèvent à 12.835 millions FM
dont les charges financières
sont de l'ordre de 1.300 " " " /an
(manque flagrant de matière première en plus d'une mauvaise gestion et aussi bien manque de pièces de rechange)

c) Compagnie Malienne du Textile - COMATEX (EE) - Ségou (240 km)

Chiffre d'affaires 560 millions FM
Coût de production 619 " " " "
Déficit 59 " " " "

Raison principale: mauvaise gestion et mauvaise formation de la maîtrise.

d) Entreprise Malienne de Maintenance (EMAMA) (EE) - Sikassou (380 km) - montée par les chinois et Assistance ONUDI

Chiffre d'affaires 30 millions FM
Coût de production 55 " " "
Déficit 25 " " "

Le marché est en veilleuse, rareté de clients, coût horaire de réparation élevé comparé aux ateliers similaires

15. Le bilan de la quadrénierie (1971-74) des sociétés et entreprises se solde par un déficit de 3417 millions de FM contre seulement 164 millions pour le secteur industriel privé.

16. L'expert a visité ces quatre usines en compagnie du Conseiller Technique Monsieur B. Touré durant la période du 31 juillet au 4 août 1980.

17. L'expert a eu un long entretien avec le Directeur adjoint, Monsieur K. Dembélé de l'Institut de Productivité et Gestion Prévisionnelle (IPGP). Cet institut a pour but de former les cadres pour les entreprises de formation théorique plutôt que sur le chantier. Une assistance PNUD/BIT est en cours. Elle se terminera en décembre 1980. Ni les responsables de l'Institut ni les responsables du PNUD à Bamako semblent être intéressés à la renouveler. Cet Institut qui faisait partie du ministère de l'éducation a été transféré à celui de tutelle des sociétés et entreprises d'Etat, afin de donner à ce dernier tous les outils disponibles à l'heure actuelle pour l'assainissement des SEE.

18. A la suite de plusieurs réunions avec Monsieur R. Megellas, du PNUD, et en étroite collaboration avec le Conseiller technique Monsieur B. Touré du Ministère de Tutelle SEE le présent Document de Projet ci-joint a été formulé et présenté au Ministère de Tutelle du SEE et au PNUD simultanément le 10 août 1980.

19. Le Projet de Document a été accepté en principe par le Directeur du Cabinet du Ministère de Tutelle du SEE sortant M. N'Diaye suite au remaniement ministériel du 2 août. Le nouveau Directeur de Cabinet Monsieur Cheick Kone', ainsi que le nouveau ministre de Tutelle

Monsieur Diakité ont été mis au courant du contenu de ce document. La requête officielle du Gouvernement du Mali sera soumise très incessamment au PNUD par le Ministre du Plan. Ce délai est occasionné par le remaniement ministériel qui affecta le Ministère de Tutelle du SEE.

20. L'expert et Monsieur Musa Farah de l'ONUDI eurent un entretien d'une part avec le Représentant Résident et ses collaborateurs et plusieurs entretiens d'autre part avec les responsables du Ministère de Tutelle. Les responsables des deux cotés sont d'accord sur le fait que l'assainissement des Sociétés et Entreprises d'Etat est à l'ordre du jour et qu'une assistance technique pour améliorer leur gestion et leur viabilité est nécessaire et urgente.



